

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit octobre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt octobre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-
Gabriel, adjoints
MM. LOUBOUTIN Laurent, TRULLARD Yvan

Absents excusés: Mme GUYON Gabrielle
M. TERRIER Cyril a donné pouvoir à M. BRENIAUX Romuald

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : M. TRULLARD Yvan

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Décision Budgétaire Modificative N°1
- 2 - Communauté de Communes:
 - modification des statuts SPANC (assainissement non collectif): réhabilitation,
 - requalification de la compétence SPANC
 - transfert des contributions communales du SDIS
- 3 - Participation au financement de la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours d'Arbois
- 4 - ONF : affouage 2016 et destination des coupes 2017
- 5 - Assurance des risques statutaires
- 6 - Taxe d'aménagement
- 7 - Château d'Artois : modalités de location 2017
- 8 - Etude de devis : poêle à granules du logement Mairie
- 9 - Questions diverses

Le Maire fait état de la démission de Mme GUILLOT Raymonde de son mandat de conseillère et de la remise du courrier dont il fait lecture. Ce dernier disponible en mairie, sera transmis à la Préfecture. Le Maire prend acte.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Achat d'un porte-vélo
- Fixation des tarifs de location salle du Château 2018
- Cession de tables d'école

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

1 - Décision Budgétaire Modificative N°1

Afin de pouvoir récupérer le FCTVA, il y a lieu de procéder aux écritures suivantes (équilibre global inchangé) :

- DM 1
 - o Dépenses chapitre 041 (compte 21538) : + 11 814
 - o Recettes chapitre 041 (compte 238) + 5 907
 - o Recettes chapitre 041 (compte 1328) + 5 907
- Mandats et titres
 - o Mandat au 21538 (041) + 11 813.44
 - o Titres au 238 (041) + 5 906.72
 - o Titres au 1328 (041) + 5 906.72

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

2 - Communauté de Communes : modifications des statuts

A - Suite au conseil communautaire du 11/07/2016, la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages a décidé d'engager la révision des statuts relatifs à la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement – Rubrique SPANC » en particulier pour l'assainissement non collectif existant « Le soutien aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'une réhabilitation d'installations individuelles d'assainissement éligible aux subventions de l'agence de l'eau, limité au rôle de mandataire pour l'attribution et le versement de ces aides ».

Le Maire précise que ce dispositif concerne notre commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce transfert.

B - Egalement suite au conseil communautaire du 11/07/2016, la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages a décidé d'engager une procédure de révision des statuts de sorte à requalifier la compétence Assainissement Non Collectif comme suit : « Retrait de l'ensemble de la compétence optionnelle en matière d'assainissement et ajout d'une compétence supplémentaire reprenant le libellé actuel ». Pour information, cette disposition de mise en conformité des statuts de la CCAVV est une des conséquences de la loi NOTRE sur les dispositions d'assainissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la requalification de cette compétence.

C - Transfert des contributions communales au SDIS

Suite au conseil communautaire du 26/09/2016, la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages a décidé d'engager une procédure de révision des statuts relative à la disposition suivante : « Transfert des contributions des communes au budget du SDIS à la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages, pour effet au du 1^{er} janvier 2017 ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce transfert.

3 - Participation au financement de la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours d'Arbois

Le Maire informe les conseillers de la rencontre des maires du conseil communautaire avec le SDIS à Arbois le 17 octobre 2016 en présence du nouveau colonel, directeur du SDIS, Monsieur le Colonel JEANIN et le Maire d'Arbois, Monsieur Bernard AMIENS, 1^{er} Vice-Président du SDIS. Cette rencontre avait pour but d'échanger autour de la construction d'un nouveau centre de secours à Arbois.

Le Maire présente le projet envisagé (dossier technique en mairie) et l'impact financier qui reste à charge de la commune (financement de 50 % du montant global de 890 000 € toutes dépenses confondues réparti au prorata de la population). Ce montant prévisionnel est de 9 578.54 € pour notre commune qui sera réparti sur 3 exercices budgétaires (2017 à 2019).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

4 - Affouage 2016 et destination des coupes 2017

Le règlement d'affouage proposé par l'ONF pour la campagne 2016/2017 est présenté aux conseillers. Les parcelles concernées sont les n°4 (résineux, coupe d'amélioration sur 1,25 ha) & n°8 (feuillus, coupe d'amélioration sur 8,10 ha).

Les garants de la coupe sont : Messieurs SOUDIER Jean-Gabriel, LOUBOUTIN Laurent et TRULLARD Yvan.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce règlement.

Dans un second temps, l'assiette des coupes 2017 et la dévolution et destination des coupes et produits de coupes sont présentés, conformément au plan de gestion 2016-2035. Il s'agira pour 2017, de la vente en bloc et sur pied dans la parcelle 4 et de la vente façonnée à la mesure pour les parcelles 1, 3 & 13.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la destination des coupes.

5 - Assurance des risques statutaires

Au terme de la consultation du marché en vue de souscrire pour notre compte un contrat d'assurance pour nos agents titulaires par le Centre de Gestion, ce dernier par son Conseil d'Administration a choisi la compagnie SOFAXIS.

Le conseil municipal choisi l'option « Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire » au taux de 6,60 % et valide à l'unanimité cette proposition.

6 - Taxe d'aménagement

La Maire présente le dispositif de la taxe d'aménagement et son éventuel rapport en cas d'instauration. Celui-ci paraissant relativement faible, le conseil municipal choisi à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe.

7 - Château d'Artois : modalités de location 2017

Suite aux travaux de la Commission Location du Château d'Artois, il est proposé de nouveaux tarifs qui seront mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018 et non à partir de 2017.

Le montant des locations de week-ends (mariage) a été revu en tenant compte des frais nouveaux (nouvel abonnement électrique, forfait petit nettoyage, fin des travaux) et est porté à 1 100 € ; à la demande de plusieurs clients, un forfait pour le nettoyage complet (sans prise en charge de la vaisselle) sera également proposé en option à 200 €.

Le tableau des locations est réactualisé pour toutes les demandes externes à la commune. Le conseil maintient les tarifs actuels pour les habitants du village et valide à l'unanimité le tableau ci-dessous pour les personnes extérieures :

- WE simple samedi ou dimanche (8h à 18h sans l'office) : 250 €
- WE simple samedi ou dimanche (8h à 8h le lendemain avec l'office) : 400 €
- WE vendredi, samedi & dimanche (avec l'office) : 1 100 €
- En semaine sans l'office: 150 €
- En semaine avec l'office: 300 €

8 – Etude de devis

Il est proposé d'équiper le logement F 1 au-dessus de la mairie d'un poêle à granulés; Après étude des devis, le conseil valide à l'unanimité le choix du devis des Ets Gotti pour 4651,50 € TTC.

S'agissant de l'achat d'un porte-vélo équivalent et en complément de celui existant de l'abri-bus, le conseil valide l'achat sur catalogue.

9 - Location de salle du château

Mme GUILLOT a sollicité le conseil pour une tarification adaptée dans le cas d'une location d'une journée sans utilisation de l'office (salle utilisée en cas de repli). Compte-tenu que cette possibilité n'est pas offerte, il est proposé de conserver à titre exceptionnel le tarif de l'an passé soit 250 € d'autant plus que cette date de réservation est couplée avec des activités du Foyer Rural de La Châtelaine.

10 - Vente de tables de l'ancienne école

Lors du nettoyage du grenier de l'ancienne école (journée citoyenne du 1er octobre), plusieurs tables d'écolier ont été nettoyées. Elles sont proposées à la vente – en priorité aux habitants de la commune - et limitées à 2 par famille. Le conseil vote à l'unanimité les tarifs suivants:

- Table simple 20 €
- Table double 40 €

Chèque à l'ordre du Trésor Public. Se renseigner en mairie.

11 – Informations diverses

Suite à la réunion d'information concernant l'assainissement, le Conseil Départemental n'intervient pas auprès de particulier mais de communes ou EPCI dans le cadre d'assainissement collectif. Une demande est en cours au niveau de la région. La prise en charge par l'Agence de l'eau sera portée à 3300 € à compter de janvier 2017.

La commune a obtenu une aide de **15 900 €** de la Région dans le cadre de soutien au BTP.

Le Conseil Départemental s'est engagé à aider les communes jurassiennes en terme d'investissement. Pour notre commune, l'aide se monte à **6 977 €**.

Le modificatif du permis de construire du Château d'Artois est en cours d'étude par notre assistant à maitre d'ouvrage avant d'être instruit par la DDT et la commission Accessibilité. En parallèle, la dernière phase des travaux de plomberie devrait reprendre pour la partie RdC.

Le marquage au sol de la D248 devrait intervenir sous quelques semaines par les services du Conseil Départemental.

Le repas des anciens aura lieu le samedi 7 janvier 2017 ; il sera précédé des vœux aux habitants dans la salle du Château d'Artois.

Le Tour de France 2017 passera sur notre commune le 8 juillet 2017 (même itinéraire qu'en 2014).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Yvan TRULLARD